

Communiqué de presse – 20.12.2023

Pour que les sorties hivernales riment avec respect de la nature

L'arrivée de l'hiver s'accompagne d'une météo parfois maussade et synonyme de température en baisse, voire de neige. Même si cette dernière se fait attendre dans notre région, les conditions restent difficiles pour la faune, qu'il convient de préserver des atteintes qui risqueraient de la fragiliser plus encore. Quatre règles élémentaires sont à prendre en compte lors de nos sorties hivernales afin de préserver la faune sauvage qui peuple massifs montagneux et forêts sur le territoire du Parc Chasseral.

S'aérer, se dépenser et se faire plaisir sur le massif du Chasseral, à Mont-Crosin ou à La Vue-des-Alpes tout en limitant la pression humaine sur les milieux naturels sans faire fondre les réserves d'énergie des biches, gélinothtes des bois et autres chamois : ces objectifs sont résumés en quatre recommandations tirées de la campagne nationale « Respecter c'est protéger ». Quatre règles d'or que chacun peut appliquer lors de sa prochaine sortie hivernale :

- **Respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune**
- **Rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à « faire sa trace »**
- **Éviter les lisières et les surfaces non enneigées**
- **Tenir son chien en laisse**

Une quinzaine de bâches didactiques rappelant ces recommandations basiques viennent d'être disposées à divers endroits stratégiques du parc naturel régional, de La Vue-des-Alpes à Tramelan en passant par Les Savagnières ou Nods. De quoi rappeler aux sportifs et promeneurs, qu'à l'instar du chamois qui orne ces bâches, les animaux de nos régions souffrent des dérangements répétés qu'occasionne l'augmentation des activités de loisirs, plus encore durant la saison froide. Raréfaction de la nourriture, froid, neige mettent les organismes à rude épreuve et peuvent conduire à l'épuisement des réserves de graisse de nombreux animaux sauvages en hiver.

Des piquets verts et des balises orange ont par ailleurs été installés dans le district franc de la Combe Grède, sur le flanc nord du Chasseral, à destination des randonneurs à ski. Une carte avec ces itinéraires balisés peut être consultée sur le site internet du Parc Chasseral (parcchasseral.ch/respect-hiver).

Encadré : Dans les zones de tranquillité pour la faune sauvage, les randonneurs à ski ou en raquettes ont l'obligation de rester sur les sentiers pédestres ou les itinéraires autorisés. Les gardes-faunes cantonaux patrouillent régulièrement afin de faire respecter les règles dans les zones protégées. Ils peuvent verbaliser les contrevenants.



Légende : Quelques règles simples au profit de la faune sauvage affichées au départ des circuits de randonnée et de ski, comme à Nods ou aux Prés d'Orvin par exemple. (Photos : Parc Chasseral).



Légende : Emprunter les sentiers de randonnées permet de mieux respecter la faune sauvage (Photos : Parc Chasseral).

Liens internet : [Respecter c'est protéger](#)

Infos et contact :

Parc Chasseral, Isaline Mercerat (Nature & Paysage)

isaline.mercerat@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 55



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 51'000 habitants.